

Image not found or type unknown



Deplacement de réseaux qui doit payer?

Par **feufeu**, le **05/01/2016** à **10:52**

Bonjour j'ai acquis un terrain constructible en 1999 (avec servitude de passage) un permis de construire m'a été accordé avec raccordement des réseaux en limite de domaine privé. La commune a ensuite acheté cette servitude de passage et va réaliser un parking public, mes compteurs se retrouveront par le fait au milieu du parking à 50 m de ma propriété, des travaux de déplacement des compteurs sont à envisager, qui doit payer?